



Adapei 27

POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Educateur Spécialisé (H-F)

PAS (Pôle d'Appui à la Scolarisation) – Gisors Collège
P. PICASSO

CHEZ NOUS,
VOTRE AVIS COMPTE POUR
AMÉLIORER LEUR QUOTIDIEN

Réf. : A43-2026

Date de diffusion : 18/06/2026

Première association du département de l'Eure, affiliée à l'UNAPEI, l'ADAPEI 27 gère 15 dispositifs, services et établissements, et accompagne, chaque jour, près de 1600 personnes, adultes et enfants, en situation de handicap et/ou de vulnérabilité grâce à l'engagement et au professionnalisme de ses 560 collaborateurs.

La création des Pôles d'Appui à la Sclarité est une mesure issue des engagements de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 26 avril 2023 et réaffirmée par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 6 mars 2025. Le pôle d'appui à la sclarité constitue une réponse de premier niveau, conjointe et décroisée entre le médico-social et l'école auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, sans nécessairement de reconnaissance du handicap. L'objectif du PAS consiste à apporter aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès aux savoirs et aux compétences.

L'éducateur spécialisé du PAS travaille dans le cadre fixé par les pilotes locaux (IEN + chef d'établissement + directeur de l'ESMS) et sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'ESMS porteur du PAS. Le rôle de l'éducateur au sein du Pôle d'Appui à la Sclarité (PAS) est centré sur l'évaluation et l'accompagnement des élèves présentant des troubles cognitifs, neurodéveloppementaux ou des difficultés

d'apprentissage, en lien avec leur scolarisation. Il analyse les demandes individuelles, préconise des solutions et formule des propositions de réponses de premier niveau. Il peut intervenir lui-même in situ en milieu scolaire ou périscolaire chaque fois que c'est nécessaire, de façon ponctuelle et limitée dans le temps, toujours en lien avec le coordonnateur, et au besoin, en lien avec son supérieur hiérarchique direct.

Missions principales :

- Evaluer les besoins éducatifs particuliers de l'élève ;
- Accompagner l'élève dans son parcours scolaire ;
- Soutenir et conseiller les équipes pédagogiques ;
- Accompagner les familles ;
- Assurer le travail partenarial (enseignants, psychologues, AESH, personnels de direction, services sociaux et professionnels de santé)
- Participer à la prévention des ruptures de parcours

Titulaire du diplôme d'éducateur spécialisé, vous êtes attaché à la prise en compte des demandes des personnes accompagnées et de leur famille. Une expérience ou intérêt marqué pour le travail auprès d'enfant présentant un TND est souhaitée. Sens de l'écoute, patience et capacité à s'adapter aux besoins individuels de l'enfant. Rigueur et capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire. Déplacements réguliers sur la circonscription scolaire.



Poste à temps
plein : 1 ETP



À pourvoir au
01/09/2026



Rémunération
CCNT 1966
Annexe 3
Congés trimestriels



Plan dynamique
de développement
des compétences



Prévoyance et
Mutuelle avec
participation
employeur
à 60 %



Avantages
CSE : cinéma,
chèques
vacances...

Dans le cadre de notre politique Diversité, nous adoptons « l'égalité des chances ». Nous sommes convaincus que vos compétences et votre savoir-être passent avant tout !

Pour en savoir plus sur l'Adapei 27 www.adapei27.fr
et postuler en ligne : thomas.lerat@adapei27.fr